

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue le vendredi 22 mars 2024, à 8hrs 15 à la salle Plamondon de l'hôtel de ville.

Sont présents : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Luc Bertrand
Luc Delisle
Anne-Sophie Paquet
Denise Thibault
Serge Beaulieu

Sont également présents : Mme Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière
M. Alain Cajolet, directeur des travaux publics

Sont excusés de leurs absences : Monsieur le maire, Bernard Gaudreau, président
Monsieur Simon Sheehy

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-03-64

En l'absence du maire, monsieur Luc Delisle, maire suppléant préside la séance, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 8 h 15 et sur proposition de madame Denise Thibault, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)

24-03-65

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville désire présenter une demande en partenariat au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNE-SOPHIE PAQUET, ET RÉSOLU :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- **QUE** monsieur Alain Cajolet, directeur des travaux publics ou, en son absence ou incapacité, madame Marie-Krystine Beauregard, directrice générale, soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. FERMETURE DE LA SÉANCE

24-03-66

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour, sur proposition de monsieur Luc Bertrand, le président lève la séance à 8 h 20.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Luc Delisle, président et maire suppléant, reconnaît avoir signé l'ensemble des résolutions y figurant.

Luc Delisle
Maire suppléant

Marie-Krystine Beauregard
Directrice générale et greffe